



HAL
open science

Intraduisibles grecs dans les Verrines de Cicéron

Beatrice Lietz

► **To cite this version:**

Beatrice Lietz. Intraduisibles grecs dans les Verrines de Cicéron. *Ktèma : Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques*, 2024, Intraduisibles de l'Antiquité, 49, pp.27-36. hal-04833792

HAL Id: hal-04833792

<https://hal.science/hal-04833792v1>

Submitted on 12 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

KTÈMA

CIVILISATIONS DE L'ORIENT, DE LA GRÈCE ET DE ROME ANTIQUES

Intraduisibles de l'Antiquité

Adrien COIGNOUX, Thibaud NICOLAS	Introduction	5
Mathilde NAAR	Traduction de théonyme et transfert de culte. Le cas d'Hygie et Salus à Rome.....	11
Beatrice LIETZ	Intraduisibles grecs dans les <i>Verrines</i> de Cicéron.....	27
Coline RUIZ DARASSE	Un préteur chez les Gaulois? Autour de l'inscription gallo-grecque de Vitrolles	37
Teresa TORCELLO	" <i>Hoc ego supersedi vertere.</i> " Untranslatibility and Hesitation to Translate in the Work of Aulus Gellius.....	49
Ginevra BENEDETTI	Falling from Olympus. Deconstructing the Modern Idea of "Pantheon" to Translate the Ancient <i>Panthe(i)on/Pantheum</i>	63
Florentin MAROYE	<i>Versor, poeta, factista</i> : les définitions du traducteur par Florent Chrestien.....	77
Adrien COIGNOUX, Thibaud NICOLAS	Facteurs d'intraductibilité des langues anciennes: une tentative de typologie	91

L'espace dans l'histoire universelle de Diodore de Sicile

Pascale GIOVANNELLI-JOUANNA	Introduction	109
Laurent GOURMELEN	L'Égypte, espace des origines et des premiers temps de l'humanité dans le livre I de la <i>Bibliothèque Historique</i> de Diodore de Sicile.....	113
Alexander MEEUS	Traces of Herakles' Benefactions across the Roman Republican Mediterranean as Proof of their Historicity in Diodoros' <i>Bibliotheke</i>	129
Charles E. MUNTZ	Across Space and Time: Diodorus's Island Book.....	155
Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN	La Bretagne à l'époque de César chez Diodore de Sicile. De la (re)découverte géographique à l'utopie mythique.....	171
Cinzia BEARZOT	Spazio continentale e spazio isolano in Diodoro: alcune considerazioni.....	191

Varia

D. T. POTTS	Similarities and Differences between the Office of the Achaemenid <i>barrišdama</i> and the Safavid-Qajar <i>mihmāndār</i>	207
Orestis BELOGIANNIS	La « grande révolte satrapique »: un réexamen.....	223
Claudio FELISI	D'où viennent les noms des dieux grecs? La réponse d'Hérodote et de ses lecteurs anciens (Platon et Diodore) reconsidérée.....	247
Amarande LAFFON	La représentation des relations de pouvoir dans le monde animal chez Aristote.....	273
Mauro MOGGI	Talassocrazia e democrazia radicale. Contestazioni ad Aristotele e storiografia "creativa".....	291
Michel HUMM	Le <i>pomerium</i> de la ville de Rome. Une frontière pour les auspices.....	313
Yann BERTHELET	Quelle fut l'erreur auspicielle de Tiberius Gracchus (163 av. J.-C.)?	337
Sergio BRILLANTE, Didier MARCOTTE	Strabon lecteur de Platon. Les étapes de la civilisation dans la <i>Géographie</i> (XIII, 1, 25) à la lumière du palimpseste vatican.....	353
Olga BOUBOUNELLE	Serments augustes et invocations de la Fortune de l'empereur dans les provinces hellénophones de l'Empire.....	365

Intraduisibles grecs dans les *Verrines* de Cicéron

RÉSUMÉ-. Les emprunts au grec chez Cicéron suscitent depuis longtemps l'intérêt des savants. Des études ont été consacrées à la correspondance et aux œuvres philosophiques et rhétoriques, mais pas aux discours. Cet article s'intéresse aux discours contre Verrès, terrain d'enquête fécond car ils traitent d'une province de langue grecque, la Sicile. Quatre cas d'étude montreront que l'emploi d'emprunts n'est pas simplement motivé par leur « intraductibilité » présumée. Fonctionnant comme un signal d'éloignement culturel, il amène une réflexion sur les différences entre Rome et le monde grec provincial et soutient la stratégie rhétorique et politique de l'orateur.

MOTS-CLÉS-. Cicéron, *Verrines*, emprunts, grec, latin

ABSTRACT-. Greek loanwords in Cicero have been studied extensively with regard to his correspondence and to his philosophical and rhetorical works, but not to his speeches. This article focuses on the speeches against Verres, which provide a fertile ground for investigation as they deal with a Greek-speaking setting: the Roman province of Sicily. Four case studies will show the use of loanwords is not simply motivated by their supposed "untranslatability". Functioning as a marker of cultural distance, it stimulates a reflection on the differences between Rome and the Greek-speaking provincial world, ultimately serving Cicero's own rhetorical and political strategies.

KEYWORDS-. Cicero, *Against Verres*, loanwords, Greek, Latin

Chez les anciens comme chez les modernes, c'est souvent à la rencontre de cultures que se manifeste l'« intraductibilité » dans le sens étudié dans ce dossier¹. La Sicile républicaine, province romaine de culture majoritairement grecque, représente donc, pour ce phénomène, un contexte d'étude idéal. En 70 av. J.-C., plusieurs cités de l'île portèrent plainte contre le gouverneur sortant de charge, qui répondait au nom de Verrès. Cicéron, qui fut chargé de l'affaire dans les débuts de sa carrière politique, savait que les représentations de ses concitoyens romains sur ce milieu provincial auraient un rôle à jouer dans le procès. Les sept discours qu'il écrivit pour l'occasion, connus aujourd'hui sous le titre de *Verrines*, constituent alors une source de premier plan pour l'étude des rapports entre Rome et le monde grec².

Soucieux de raccourcir la distance entre l'élite de la capitale et ses administrés, l'orateur y fait la part belle à la description ethnographique. Mais, suivant une convention répandue dans

(1) Pour la définition de ce terme et la perspective propre à ce dossier, voir l'introduction d'Adrien Coignoux et Thibaud Nicolas dans le présent volume de *Ktèma*.

(2) Sur le procès contre Verrès et la rédaction des discours, voir MARINONE 1992; VASALY 2002; MARINONE 2004, p. 65-67; BALDO 2004, p. 13-73; LINTOTT 2008, p. 81-100; LAZZERETTI 2006, p. 13-63; SCHWAMEIS 2019, p. 1-112; RICCHIERI 2020, 1-95.

la littérature ancienne³, il choisit systématiquement des mots latins pour désigner les réalités institutionnelles et culturelles de la province : la langue de son texte, et celle de son public, constitue toujours son premier choix⁴. Ainsi, une cité sicilienne peut être pourvue d'un *senatus*, d'une *curia*, de *comitia* et ainsi de suite⁵. De très rares emprunts au grec concernent quant à eux des réalités moins connues, que l'on ne rencontrait qu'en Sicile ou même, parfois, dans une seule localité.

Le phénomène est tellement courant dans les textes anciens, grecs et latins, qu'on le donne souvent pour acquis sans prendre la peine de le commenter : on traduit pour désigner tout ce qui a un parallèle évident dans la culture cible ; on conserve un mot étranger pour tout ce qui n'est pas facilement « traduisible ». Pourtant, si tout exercice de traduction comporte nécessairement des tensions, il n'existe pas d'« intraductibilité » absolue : en ce sens, tout refus de traduire représente plutôt une allégation d'intraductibilité, à la fois symptôme et indice d'une différence linguistique que l'on choisit ainsi de marquer. Valable en général, cette perspective paraît d'autant plus pertinente pour un texte comme les *Verrines*, puisque, bien souvent, rien n'est vraiment anodin dans un discours judiciaire. À la fin de l'époque républicaine, en outre, dans une Rome qui construisait volontiers son identité culturelle en opposition au modèle hellénique, le rapport entre langues grecque et latine n'avait rien d'anodin non plus⁶.

Or, la présence d'emprunts au grec dans les ouvrages d'auteurs latins est depuis longtemps objet d'études⁷. Chez Cicéron, cependant, d'autres textes que les discours ont davantage attiré l'attention des savants⁸. C'est le cas, par exemple, de ses œuvres techniques de philosophie et de rhétorique, qui théorisent la nécessité de créer un lexique latin pour traiter de ces disciplines, elles-mêmes venant de Grèce, pour éviter autant que possible les emprunts à la langue des Hellènes. Les mots grecs, au contraire, sont fréquents dans la correspondance, où ils servent toujours des stratégies précises de communication. Ce phénomène reste cependant plus fréquent dans des contextes privés, comme ceux des lettres à Atticus ou à des membres de la famille de l'orateur. Très peu d'exemples se trouvent dans des courriers à caractère plus officiel⁹.

Dans la sphère publique, en effet, l'emploi du grec était un sujet sensible, qui suscitait des réserves importantes et déclenchait souvent la polémique, même quand il s'agissait d'intervenir dans des contextes de langue grecque¹⁰. Les *Verrines* en fournissent elles-mêmes un certain nombre d'exemples. Le successeur de Verrès au gouvernement de la Sicile, Lucius Caecilius Metellus, avait critiqué Cicéron pour avoir pris la parole en grec dans le conseil de Syracuse : « Il dit que c'est un

(3) Pour la littérature latine, voir par exemple HOFMANN, SZANTYR 1965, p. 759-764. Plus généralement, pour les enjeux de l'usage du grec à Rome en contexte public, voir ci-dessous et note 10.

(4) OKSALA, 1953, p. 45-52 ; SCHWAMEIS 2019, p. 92.

(5) Pour *senatus*, voir, par exemple, Cic. *Verr.* 2, 2, 5 ; 88 ; 161-162 ; 4, 18 ; 76 ; 85 ; 87 ; 99-102 ; 142-146 ; pour *curia*, Cic. *Verr.* 2, 2, 50 ; 145 ; 4, 100 ; 119 ; 138 ; pour *comitia*, Cic. *Verr.* 2, 2, 128-130.

(6) Sur les rapports de Rome à la culture grecque à la fin de la République, on lira toujours avec profit l'étude indispensable de Jean-Louis Ferrary (FERRARY 2014²). Pour la réélaboration des modèles helléniques dans le processus de construction de l'identité romaine, voir DUPONT 2002 ; HUET, VALETTE-CAGNAC 2005 ; WALLACE-HADRILL 2008 et surtout, en particulier sous l'aspect de la langue, DUPONT, VALETTE-CAGNAC 2005. Plus généralement, pour les plus récentes perspectives sur le bilinguisme gréco-latin, ainsi que pour la bibliographie précédente, on consultera DUBUISSON 1981 et 1992 ; ROCHETTE 1998 et 2011 ; BIVILLE 2008 ; ADAMS *et al.* 2002 ; ADAMS 2003 ; AUBERT-BAILLOT 2021, p. 10, note 3.

(7) Sur l'emploi d'emprunts au grec chez les auteurs latins, on trouvera la bibliographie de référence chez KAIMIO 1979, p. 295-315 ; ROCHETTE 1998, p. 182-185 ; AUBERT-BAILLOT 2021, p. 10, note 3.

(8) La bibliographie sur l'emploi du grec chez Cicéron est trop vaste pour en rendre compte ici de manière exhaustive ; parmi les ouvrages les plus récents et les plus généraux, avec une ample bibliographie, voir DUBUISSON 1989 et 1995 ; SWAIN 2002 ; NICOLAS 2005 ; AUBERT-BAILLOT 2021. Quelques remarques sur les discours se trouvent chez OKSALA 1953 ; VON ALBRECHT 2003, p. 12-13 et p. 18 ; LAURAND 1965, p. 70 et FRAZEL 2009, p. 35-37.

(9) Sur l'emploi du grec dans la correspondance, voir, en dernier, BALDWIN 1992 ; DUBUISSON 2005 ; AUBERT-BAILLOT 2021.

(10) Sur l'emploi du grec dans la sphère publique, voir DUBUISSON 1982 ; LAFFI 2013 ; FERRARY 2014².

acte indigne (*indignum facinus*) d'avoir pris la parole dans un conseil grec ; que même le fait d'avoir parlé grec devant des Grecs est complètement inacceptable (*ferrī nullo modo posse*)¹¹. L'orateur, de son côté, tourne en ridicule son adversaire en l'accusant de ne pas connaître le grec et d'avoir besoin d'être accompagné par un interprète¹². Dans ce contexte, il est facile de voir que l'emploi de mots directement transcrits du grec, quel que soit leur niveau d'adaptation en latin, ne pouvait pas être un acte tout à fait neutre. Pour le montrer, j'ai choisi ici d'analyser une sélection d'exemples issus de passages où Cicéron décrit des institutions ou pratiques religieuses des cités grecques de la province.

Comme on l'a dit, les passages les plus significatifs concernent sans aucun doute des réalités moins connues, dont la traduction n'était pas immédiatement évidente et pour lesquels, par conséquent, plus de créativité était de mise. Même dans ce type de cas, néanmoins, la transcription du grec est loin d'être le premier recours de Cicéron. Souvent, par exemple, l'orateur préfère employer une périphrase. Ainsi, citant l'inventaire officiel que le conseil syracusain avait produit des objets manquant dans chaque temple civique, il précise que ce texte était organisé « selon les noms de ceux qui avaient en charge de protéger et conserver ces objets (*ut quisque iis rebus tuendis conseruandisque praefuerat*) » ; aucune référence n'est faite au titre que ces personnages devaient pourtant porter en grec¹³. Ailleurs, Cicéron remplace un terme grec spécifique par un correspondant latin plus générique, accompagné ou non d'une périphrase explicative. C'est ainsi qu'il décrit la carrière du Syracusain Héraclius, venu l'inviter devant le conseil citoyen : « Héraclius, qui revêtait alors la magistrature à Syracuse (*magistratum Syracusis*), un homme noble, qui avait été prêtre de Jupiter (*sacerdos Iouis*), le plus grand honneur auprès des Syracusains (*honus est apud Syracusanos amplissimus*)¹⁴ ». Cette approche, du reste, laisse dans l'embarras le lecteur contemporain, qui voudrait bien savoir, lui, quelle était cette « magistrature » qui ne demandait aucune précision complémentaire pour les contemporains de Cicéron¹⁵ ; quant au *sacerdos Iouis*, il s'agit sans aucun doute de l'*amphipolos*, prêtre éponyme à Syracuse¹⁶. Enfin, d'autres passages se contentent de l'association de plusieurs mots latins, en hendiadys, comme pour les « *aeditumi custodesque* » qui devaient surveiller un important temple public à Assorus, dans le centre de l'île¹⁷.

Parfois, il est évident que l'orateur profite de l'ambiguïté générée par ce type de pratiques. C'est le cas, notamment, des prêtresses d'un sanctuaire de Déméter / Cérès, à Catane, où Verrès avait soustrait une statue de la déesse :

Une chapelle (*sacrarium*) de Cérès se trouve chez les habitants de Catane [...]. Au fond de cette chapelle (*in eo sacrario intimo*) se trouvait une statue de Cérès très ancienne, dont les hommes ignoraient non seulement l'aspect, mais même l'existence ; en effet, les hommes n'accèdent pas à cette chapelle (*aditus enim in id sacrarium non est uiris*) ; les rites y sont habituellement accomplis par les femmes et les jeunes filles (*sacra per mulieres ac uirgines confici solent*). [*Suit le récit du vol de la statue*] Le jour suivant les prêtresses de Cérès et les responsables de ce sanctuaire, des femmes âgées, estimées et nobles (*sacerdotes Cereris atque illius fani antistitae, maiores natu, probatae ac nobiles mulieres*), rapportent la chose à leurs magistrats. [...] Tout le conseil de Catane jugeait l'affaire selon

(11) Cic. *Verr.* 2, 5, 147 ; traduction de l'auteur.

(12) Pour l'ignorance du grec, voir Cic. *Verr.* 2, 4, 127 (avec les observations de BALDO 2004, p. 526) ; 2, 5, 148 ; pour l'interprète, Cic. *Verr.* 2, 3, 84 ; 2, 4, 58.

(13) Cic. *Verr.* 2, 4, 140 ; traduction de l'auteur.

(14) Cic. *Verr.* 2, 4, 137 ; traduction de l'auteur.

(15) Pour les problèmes posés par l'identification de cette magistrature, voir BALDO 2004, p. 547-548.

(16) Pour l'*amphipolie* de Syracuse voir GHINATTI 1964-1965, p. 341-346 ; SHERK 1993, p. 270-271 ; CORDANO 2012, p. 77-78.

(17) Cic. *Verr.* 2, 4, 96.

les lois. Les prêtresses sont appelées (*sacerdotes uocantur*); on leur demande secrètement dans la curie ce qu'elles pensaient qu'il s'était produit¹⁸.

Dans un premier temps, il semble être question de deux catégories de prêtresses, les « *sacerdotes Cereris* » et les « *illius fani antistitae* ». Mais que recoupe cette expression? Faut-il comprendre que les premières étaient préposées en général au culte civique de Déméter/Cérès, tandis que les secondes appartenaient plus spécialement au personnel de ce lieu de culte singulier, réservé à l'univers féminin et interdit aux hommes? Et qui concerne l'apposition « *maiores natu, probatae ac nobiles mulieres* »? Seulement les *antistitae* ou bien les deux groupes de femmes? S'il s'agit seulement des *antistitae*, on pourrait penser que les deux types de prêtresses se distinguent par l'âge de celles qui les recouvraient. Autrement dit, on retrouverait ici les « *mulieres ac uirgines* » mentionnées quelques lignes plus haut. En continuant la lecture, cependant, on s'aperçoit que seuls des *sacerdotes* interviennent au tribunal comme témoins du vol. S'agit-il du premier groupe de l'expression précédente? Mais alors il faudrait admettre qu'elles aient assisté aux événements, et donc qu'elles soient rattachées au sanctuaire victime de vol, d'autant plus que l'audience en secret s'accorde bien avec l'interdit qui protégeait ce lieu de culte. L'idée d'une opposition par classes d'âge ne tiendrait plus à son tour: il serait étrange, en effet, que l'on ait préféré interroger des jeunes filles plutôt que des femmes mûres. D'autre part, on pourrait penser que Cicéron ne fait ici qu'un raccourci, ou alors qu'il n'y avait qu'une seule catégorie de prêtresses, désignées en latin par un hendiadys, où l'emploi d'*antistitae* ne servirait qu'à préciser le genre des *sacerdotes* dont il était question¹⁹. Dans ce cas, on pourrait même se demander si l'orateur avait vraiment en tête des titres grecs qu'il essayait ici de traduire.

L'affaire se complique encore davantage quand on considère le sens latin du mot *antistites*. Dérivé de *ante* et *stare*, celui-ci signifiait littéralement « celui, ou celle, qui est devant ». Au sens figuré, il désignait les figures responsables d'un culte donné ou bien la personne à la tête d'un collège sacerdotal. Ainsi, par exemple, il indiquait aussi bien les Vestales dans leur ensemble que la *virgo Vestalis maxima*. D'autre part, au sens propre, il s'agissait également d'un synonyme de *aeditumus*, c'est-à-dire « gardien de temple²⁰ ». Que faire donc des prêtresses de Catane? D'un côté, l'expression « *antistitae illius fani* » fait penser au sens propre du terme, de l'autre l'apposition mentionnant la noblesse de ces femmes oriente vers le sens figuré. Le lecteur curieux de l'organisation du personnel culturel dans cette cité grecque de Sicile ne pourra qu'avouer sa frustration. Mais Cicéron ne visait pas l'exactitude ethnographique. Le mot *antistitae*, susceptible de faire résonner dans les oreilles des lecteurs la référence au culte de Vesta, servait bien l'objectif de noircir la faute de Verrès, qui avait violé « des choses devenues sacrées grâce à la plus grande chasteté des hommes et des femmes (*quae sacra per summam castimoniam uirorum ac mulierum fiant*)²¹ ». Autrement dit, le choix de désigner des réalités institutionnelles grecques par un vocabulaire latin entraîne un rapprochement culturel avec la réalité romaine, dont l'orateur se sert pour les besoins de la cause.

De l'autre côté du miroir, l'emploi d'un emprunt fonctionne presque toujours comme un signal d'éloignement. Il suffira ici de citer trois exemples. Dans le premier, Cicéron reproche à Verrès d'avoir soustrait trop d'œuvres d'art à Syracuse:

Ainsi, juges, ceux qui ont coutume de conduire les visiteurs aux choses qu'il faut voir et de les leur montrer une par une – ils [*sc. les Syracusains*] les appellent « mystagogues » – (*ii qui hospites ad ea quae uisenda sunt solent ducere et unum quidque ostendere, – quos illi mystagogos uocant*) ont désormais changé leur discours d'explication (*demonstrationem*). En effet, là où auparavant ils

(18) Cic. *Verr.* 2, 4, 99-100; traduction de l'auteur.

(19) Ainsi, par exemple, BALDO 2004, p. 464.

(20) LSJ, s.v. « *antistites* ».

(21) Cic. *Verr.* 2, 4, 102; traduction de l'auteur.

expliquaient où se trouvait chaque objet, maintenant ils montrent d'où chaque objet a été enlevé. Quoi donc ? Pensez-vous qu'ils n'aient été touchés que d'une douleur médiocre ? Ce n'est pas le cas, juges, premièrement car ils sont tous animés de sentiments religieux et ils croient devoir garder et vénérer soigneusement les dieux de la patrie qu'ils ont reçus de leurs ancêtres ; enfin, ces décorations, ces œuvres d'art, statues et tableaux peints, les Grecs les aiment très fortement (*Graecos homines nimio opere delectant*). Ainsi, de leurs plaintes nous pouvons comprendre que des choses qui nous semblent de peu d'importance et presque méprisables (*leuia et contemnenda*) sont pour eux très difficiles à supporter (*acerbissima*)²².

Le mot *mystagogos*, qu'il s'agisse de la désignation de guides touristiques *ante litteram* ou d'un sobriquet plaisant pour tout citoyen conduisant ses hôtes en visite, était sans équivalent en latin²³. Cicéron l'explique donc par une périphrase, mais il choisit aussi, cette fois-ci, de le faire figurer dans le texte, sous la forme d'une translittération²⁴. D'un côté, cela permettait de conserver l'allusion aux mystères contenue dans le radical grec, soutenant ainsi l'idée que les Siciliens appréciaient l'art surtout pour sa valeur religieuse. De l'autre, le maintien du terme grec fonctionne comme une allégation d'intraductibilité qui pointe du doigt la différence culturelle entre les approches grecque et romaine des œuvres d'art. Il s'agissait là non seulement d'un autre sujet sensible de l'époque, mais aussi d'un motif récurrent des discours, qui s'en servent pour présenter sous un jour négatif l'amour de Verrès pour ses collections d'art²⁵.

Le deuxième exemple concerne un titre honorifique que les Syracusains avaient décerné à l'ancien préteur : « à Syracuse je l'ai vu appelé sur des inscriptions non seulement PATRONVM, mais aussi SOTERA de l'île²⁶ ». Ici, Cicéron poursuit avec une réflexion explicite sur l'intraductibilité, qui oblige à rendre ce titre, en latin, par une périphrase : « Combien vaut ce titre ? Il est si grand qu'il ne peut pas être traduit en latin par un seul mot (*Latine uno uerbo exprimi non possit*). SOTER est assurément "celui qui a rendu le salut (*qui salutem dedit*)" ». Bien évidemment, le ton est ironique, car l'orateur souhaite présenter tous les honneurs que Verrès avait reçus dans la province comme le fruit d'un abus de pouvoir visant à en diriger l'attribution. Le but est donc ici de ridiculiser l'adversaire en l'accusant d'avoir visé trop haut. Tout en servant cette stratégie, le choix de l'emprunt implique peut-être également une critique voilée des excès inhérents au système des honneurs des cités grecques, octroyant à des simples magistrats des titres dignes de bienfaiteurs divins.

Pour finir, on se déplace de la capitale de la province au petit centre de Cephaloedium, actuelle Cefalù, sur la côte septentrionale de l'île. Ici, Verrès avait manipulé l'élection à une importante prêtrise civique pour y voir nommé un candidat qui lui avait offert un pot-de-vin. La stratégie déployée par le préteur reposait sur une modification du calendrier public permettant d'anticiper la date du vote. Cicéron se donne la peine d'expliquer comment cela avait été possible :

Il est coutume pour les Siciliens et les autres Grecs, comme ils veulent que leurs jours et leurs mois concordent (*congruere*) avec le cours du soleil et de la lune, de retrancher (*eximant*) parfois d'un mois, s'il y a une discordance, un jour ou au maximum deux, qu'ils appellent les jours *exaeresimi*. De même, dans d'autres occasions, ils rendent le mois plus long (*longiorem mensem faciunt*) d'un jour ou d'un espace de deux jours²⁷.

(22) Cic. *Verr.* 2, 4, 132 ; traduction de l'auteur.

(23) Pour ce mot, son sens précis et les rares parallèles connus, voir BALDO 2004, p. 533.

(24) À la différence des emprunts attestés dans la correspondance de Cicéron, presque tous les mots grecs cités dans les *Verrines* sont orthographiés en caractères latins par l'ensemble de la tradition manuscrite ; à ce propos, voir les remarques de SCHWAMEIS 2019 dans son commentaire à Cic. *Verr.* 2, 2, 129 et 154.

(25) Pour le rôle des stéréotypes sur la culture grecque dans l'argumentation des discours, voir VASALY 1993, p. 212-217 ; sur le collectionnisme de Verrès, voir ROBERT 2007, avec bibliographie.

(26) Cic. *Verr.* 2, 2, 154 : « *eum non solum PATRONVM illius insulae, sed etiam SOTERA inscriptum uidi Syracusis* » ; traduction de l'auteur.

(27) Cic. *Verr.* 2, 2, 129 ; traduction de l'auteur.

Comme dans le premier exemple, l'emprunt passe ici par la translittération et s'accompagne d'une explication qui en éclaircit le sens. Cela prend la forme d'une digression ethnographique soulignant l'écart entre les systèmes calendaires lunisolaires des cités grecques et celui des Romains, qui ne suivait que le cycle du soleil et nécessitait donc de moins d'ajustements. D'après Cicéron, la volonté de suivre aussi bien le soleil que la lune conduisait les cités grecques à une maintenance continue de leurs calendriers, sous la forme de petits retranchements et intercalations décidés au besoin. Encore une fois, l'emploi de l'emprunt sert à souligner une différence culturelle. Mais ce n'est pas tout. En effet, pour l'ajout de jours au calendrier, l'orateur aurait pu se servir du verbe latin *intercalo*, qui désignait la pratique romaine d'insérer 22 ou 23 jours additionnels, une année sur deux, à l'intérieur du mois de février. Toutefois, continuant de poursuivre un effet de distance, il préfère avoir recours à une périphrase, comme pour les autres réalités « intraduisibles ».

Comme on peut facilement l'imaginer, ce passage a suscité l'intérêt des spécialistes du calendrier grec, qui ont longtemps refusé de lui accorder confiance : l'extrême irrégularité décrite ici par l'orateur n'aurait été que le fruit d'une exagération rhétorique. Les études les plus récentes, cependant, ont remis en doute cette certitude. Certes, les astronomes grecs s'intéressaient à la recherche d'un cycle calendaire régulier qui permette d'obtenir une correspondance parfaite, ou du moins de longue durée, avec les évolutions des astres. Dans la pratique, toutefois, il est possible que les cités se soient contentées d'une approche plus flexible, que Cicéron présenterait ici correctement à son public romain²⁸.

En tout état de cause, l'histoire continue avec Verrès qui fait retrancher un mois et demi du calendrier de Cephaloedium, un intervalle que l'orateur décrit comme trop long, même pour les coutumes grecques. En conséquence de cette manœuvre, l'élection se déroule plus tôt que prévu, en l'absence du candidat favori, qui s'était rendu en voyage à Rome. C'est ainsi que le protégé de Verrès en arrive à être élu. Et Cicéron conclut :

« Alors, les habitants de Cephaloedium introduisirent un mois intercalaire (*intercalarium*) de quarante-cinq jours, pour que le reste des mois reviennent dans leur cours. Si cela était possible à Rome, Verrès aurait certainement obtenu, par quelque calcul, que l'on supprime (*tollerentur*) les quarante-cinq jours entre les deux jeux, à savoir les seuls jours pendant lesquels il est possible de mener son procès²⁹ ».

Le retour en arrière après l'élection, désigné ici, finalement, en latin, sert comme preuve que la modification imposée par le préteur n'avait pas été motivée par un souci de régularisation du calendrier. Dans un envoi polémique contre son adversaire, l'orateur scelle son discours sur les pratiques calendaires en suggérant plus ou moins implicitement la supériorité du système romain. Cela peut faire sourire, car si l'intercalation romaine avait le mérite d'être plus simple et régulière, sa manipulation au service de la lutte politique était un phénomène courant dans la Rome républicaine. Avant la réforme de César, le calendrier était souvent décalé par rapport au cycle du soleil, parfois même de plusieurs mois³⁰. En réalité, les dérives romaines pourraient même avoir inspiré le stratagème de Verrès³¹. Et pourtant, rien n'empêche Cicéron de flatter ses lecteurs avec une rassurante image de supériorité culturelle³².

(28) Sur la question, voir SAMUEL 1972, p. 19-20 et 52-55; HANNAH 2005, p. 29-41 et, surtout, 47-52; FEENEY 2007, p. 195.

(29) Cic. *Verr.* 2, 2, 130; traduction de l'auteur.

(30) Sur la question, voir MICHELS 1967, p. 102-103 et 169-170; SAMUEL 1972, p. 162-164; HANNAH 2005, p. 106-110 et RÜPKE 2011, p. 68-86, avec bibliographie.

(31) Ainsi, WOLKENHAUER 2011, 177-178.

(32) Sur la façon dont Cicéron s'exprime, dans l'ensemble de ses œuvres, sur le calendrier romain, voir WOLKENHAUER 2011, 175-183 et 221-234.

Tout autre qu'anodin, donc, l'emploi de mots grecs dans les *Verrines* mériterait sans aucun doute une étude plus exhaustive. S'accompagnant parfois d'une réflexion explicite sur l'intraductibilité de certains concepts, il fonctionne souvent comme un outil visant à mettre en valeur la distance entre la culture provinciale et celle du centre du pouvoir, toujours jugée comme meilleure. À coup sûr, cela s'inscrit dans une plus large stratégie rhétorique et politique, visant à amener l'élite romaine vers une attitude de protection presque « paternaliste » des intérêts des provinciaux, une attitude qui impliquait la condamnation de Verrès et la fondation d'une nouvelle éthique de l'administration des provinces³³. Au croisement des cultures, le choix de la traduction, ou de son contraire, se révèle une opération profondément chargée de sens, en rapport avec le caractère identitaire de la langue.

Beatrice LIETZ
École pratique des hautes études (Paris)

Bibliographie

- ADAMS, J.N., 2003, *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge – New York.
- ADAMS, J.N., JANSE, M., SWAIN, S., 2002 (ed.), *Bilingualism in Ancient Society: Language Contact and the Written Text*, Oxford.
- ALBRECHT (VON), M., 2003, *Cicero's style, a synopsis*, Leiden.
- AUBERT-BAILLOT, S., 2021, *Le grec et la philosophie dans la correspondance de Cicéron*, Turnhout.
- BALDO, G., 2004, *In C. Verrem actionis secundae liber quartus (de signis)*, Florence.
- BALDWIN, B., 1992, « Greek in Cicero's Letters », *Acta Classica* 35, p. 1-17.
- BENFERHAT, Y., 2007, « L'Anti-Verrès: les devoirs d'un bon gouverneur de province d'après la composition des lettres de Cicéron proconsul en Cilicie », *Euphrosyne* 35, p. 27-42.
- BIVILLE, F., 2008, « Situations et documents bilingues dans le monde romain », in F. Biville, J.-C. Decourt, G. Rougemont (ed.), *Bilinguisme gréco-latin et épigraphie, Actes du colloque international, Lyon, 17 au 19 mai 2004*, Lyon, p. 35-53.
- CORDANO, F., 2012, « Eponimi ufficiali nella Sicilia di età ellenistica », in C. Ampolo (ed.), *Agora greca e agorai di Sicilia*, Pise, p. 77-80.
- DUBUISSON, M., 1981, « *Vtraque lingua* », *AC* 50, p. 274-286.
- DUBUISSON, M., 1982, « Y a-t-il une politique linguistique romaine ? », *Ktèma* 7, p. 187-210.
- DUBUISSON, M., 1985, « La vision romaine de l'étranger: stéréotypes, idéologie et mentalités », *Cahiers de Clio* 81, p. 82-98.
- DUBUISSON, M., 1989, « *Non quaerere externa, domesticis esse contentos*: Cicéron et le problème de la 'traduction' du grec en latin », *Ktèma*, 14, p. 201-204.
- DUBUISSON, M., 1992, « Le grec à Rome à l'époque de Cicéron: extension et qualité du bilinguisme », *Annales ESC* 47-1, p. 187-206.
- DUBUISSON, M., 1995, « Cicéron et le bilinguisme gréco-latin », *ACD* 31, p. 43-48.

(33) Les idées avancées dans les discours contre Verrès rejoignent la théorisation du gouvernement des provinces que Cicéron exprime dans la célèbre lettre de 59 av. J.-C. à son frère Quintus, alors gouverneur de la province d'Asie (*Ad Q. fr.* 1, 1; SCHACKLETON-BAILEY 1980, 147-159; PERELLI 1990, 194-202), mais aussi sa description de son propre comportement lors du proconsulat en Cilicie; sur la question, voir PERELLI 1990; STEEL 2001, 21-74; BENFERHAT 2007; ZARECKI 2014. Sur le sentiment de la supériorité de Rome dans ses rapports avec la vision des peuples étrangers et du gouvernement provincial, voir GRUEN 1984, p. 160-161 et p. 275-276; STEEL 2001; DUBUISSON 1985.

- DUBUISSON, M., 2005, «Le grec de la correspondance de Cicéron: questions préliminaires sur un cas de bilinguisme», *La Linguistique*, 41-2, p. 69-86.
- DUPONT, F., 2002, «Rome ou l'altérité incluse», *Rue Descartes* 37, 41-54.
- DUPONT, F., VALETTE-CAGNAC, E. (ed.), 2005, *Façons de parler grec à Rome*, Paris – Berlin.
- FEENEY, D.C., 2007, *Caesar's Calendar: ancient time and the beginnings of history*, Berkeley.
- FERRARY, J.-L., 2014², *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, Paris (1^{re} éd. 1988).
- FRAZEL, T.D., 2009, *The Rhetoric of Cicero's In Verrem*, Göttingen.
- GHINATTI, F., 1964-1965, «Sacerdozi greci eponimi nella Sicilia romana», *Atti e memorie dell'Accademia patavina di Scienze lettere e d'arti* 77, p. 331-356.
- GRUEN, E.S., 1984, *The Hellenistic World and the Coming of Rome*, Berkeley.
- HANNAH, R., 2005, *Greek and Roman Calendars: constructions of time in the classical world*, Londres.
- HOFMANN, J.B., SZANTYR, A., 1965, *Lateinische Grammatik. II. Syntax und Stilistik*, München.
- HUET, V., VALETTE-CAGNAC, E. (ed.), 2005, «Dossier: Et si les Romains avaient inventé la Grèce?», *Metis*, N.S. 3.
- KAIMIO, J., 1979, *The Romans and the Greek Language*, Helsinki.
- LAFFI, U., 2013, *In greco per i Greci. Ricerche sul lessico greco del processo civile e criminale romano nelle attestazioni di fonti documentarie romane*, Pavie.
- LAURAND, L., 1965, *Études sur le style des discours de Cicéron*, Paris.
- LAZZERETTI, A., 2006, *M. Tulli Ciceronis In C. Verrem actionis secundae Liber quartus (De signis), commento storico e archeologico*, Pisa.
- LINTOTT, A., 2008, *Cicero as Evidence. A Historian's Companion*, Oxford.
- MARINONE, N.M., 1992, *Il processo di Verre*, Milano.
- MARINONE, N.M., 2004, *Cronologia ciceroniana, seconda edizione aggiornata e corretta a cura di E. Malaspina*, Roma – Bologna.
- MICHELS, A.K., 1967, *The Calendar of the Roman Republic*, Princeton.
- NICOLAS, C., 2005, *Sic enim appello... Essai sur l'autonymie terminologique gréco-latine chez Cicéron*, Louvain – Paris – Dudley.
- OKSALA, P., 1953, *Die griechischen Lehnwörter in den Prosaschriften Ciceros*, Helsinki.
- PERELLI, L., 1990, *Il pensiero politico di Cicerone*, Firenze.
- RICCHIERI, T., 2020, *Prima della Sicilia. Cicerone*, Verrine, 2,1 (De praetura urbana), Pise.
- ROBERT, R., 2007, «Ambigüité du collectionnisme de Verrès», in J. Dubouloz, S. Pittia (ed.), *La Sicile de Cicéron: lecture des Verrines. Actes du colloque de Paris (19-20 mai 2006)*, Besançon, p. 15-34.
- ROCHETTE, B., 1998, «Le bilinguisme gréco-latin et la question des langues dans le monde gréco-romain: chronique bibliographique», *Revue belge de philologie et d'histoire*, 76, p. 177-196.
- ROCHETTE, B., 2011, «Problèmes du bilinguisme dans l'Antiquité gréco-romaine», in J.-P. Genet (ed.), *Langues et histoire. Actes du colloque de l'École doctorale d'histoire de Paris 1, 20-21 octobre 2006*, Paris, p. 103-122.
- RÜPKE, J., 1995, *Kalender und Öffentlichkeit: die Geschichte der Repräsentation und religiösen Qualifikation von Zeit in Rom*, Berlin – New York.
- SAMUEL, A.E., 1972, *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity*, Munich.
- SCHACKLETON BAILEY, D.R., 1980, *Cicero: Epistulae ad Quintum fratrem et M. Brutum*, Cambridge.
- SCHWAMEIS, C., 2019, *De praetura Siciliensi. Einleitung und Kommentar*, Berlin.
- SHERK, R.K., 1993, «The Eponymous Officials of Greek Cities V», *ZPE* 96, p. 267-295.
- STEEL, C.E.W., 2001, *Cicero, Rhetoric and Empire*, Oxford.
- SWAIN, S., 2002, «Bilingualism in Cicero? The Evidence of Code-Switching», in ADAMS *et al.* 2002, p. 128-167.
- VASALY, A., 1993, *Representations. Images of the World in Ciceronian Oratory*, Berkeley.

- VASALY, A., 2002, «Cicero's Early Speeches», in J. M. May (ed.), *Brill's Companion to Cicero. Oratory and Rhetoric*, Leiden, p. 71-111.
- WALLACE-HADRILL, A., 2008, *Rome's cultural revolution*, Cambridge.
- WOLKENHAUER, A., 2011 *Sonne und Mond, Kalender und Uhr. Studien zur Darstellung und poetischen Reflexion der Zeitordnung in der römischen Literatur*, Berlin – New York.
- ZARECKI, J. 2014, *Cicero's Ideal Statesman in Theory and Practice*, London – New York.